

Commune de

MIALET



Cahier de
recommandations
architecturales



& paysagères



Table des matières

AVANT-PROPOS	3
I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	5
1.1. SITUATION	5
1.2. RELIEF ET GEOLOGIE	6
1.3. HYDROGRAPHIE	7
1.4. COUVERT VEGETAL	8
1.5. URBANISATION ET RESEAUX	9
2. IDENTITEE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE	10
2.1. À TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE	10
2.1.1. Implantation/Adaptation au site	10
2.1.2. Les extensions urbaines	13
2.1.3. Volumétrie	21
2.1.4. Toitures	24
2.1.5. Façades	28
• 2.1.5.1 Textures - Matériaux	29
• 2.1.5.2. Coloration	31
• 2.1.5.3. Ordonnement - Ouvertures	32
• 2.1.5.4. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements	34
• 2.1.5.5. Balcons - Terrasses - Garde Corps	39
• 2.1.5.6. Auvents - Vérandas	42
2.2. À TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS	43
2.2.1. Une architecture de terrasses	43
2.2.2. Les treilles	45
2.2.3. Les usages	46
2.2.4. La végétation	47
2.3. A TRAVERS UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE	51
Sensibilisation sur l'insertion de nouvelles constructions ou l'extension de maisons existantes	51
ANNEXES	56
Le volet paysager du Permis de Construire	56
Adresses utiles	58
Documentation CAUE	59
Petit lexique	60

AVANT-PROPOS

“Respecter l'identité et l'harmonie de la vallée”.

La commune de Mialet, par sa morphologie, son territoire, l'utilisation du sol, est dotée d'un paysage fortement identitaire.

Elle a la particularité d'être constituée de sept hameaux, composées souvent de plusieurs entités et d'un habitat isolé remarquable.

L'urbanisation de ce territoire suit principalement le lit d'une rivière : le Gardon de Mialet.

Si le patrimoine bâti traditionnel a souvent utilisé la pierre dans des volumes et des dispositions bien identifiables, les constructions récentes reproduisent de plus en plus un modèle standard de formes et de couleurs, en rupture avec l'architecture traditionnelle.

Ces constructions commencent à générer à ce jour des nuisances à relativiser cependant au regard de l'ensemble du territoire. Souvent situées aux portes des hameaux, elles ont un impact visuel important. Une vigilance doit être mise en place pour prévenir toute dérive de l'identité architecturale et paysagère.

La spécificité et l'harmonie d'un paysage sont une richesse précieuse mais vulnérable, la commune, confrontée à cette évidence, a désormais le souci et la volonté de les préserver et de les enrichir. Une telle politique se traduit par des actions municipales (aménagement d'espaces publics, entretien du patrimoine, préservation d'espaces naturels, réglementation du territoire à travers les documents d'urbanisme...) et par des actions privées absolument nécessaires à sa réussite.

Chaque particulier peut, en effet, renforcer l'identité et contribuer à son harmonie en agissant sur son patrimoine privé (bâti, espaces extérieurs).

Son adhésion à cette démarche est importante car les constructions neuves, les réhabilitations et les aménagements d'espaces extérieurs participent grandement au paysage de la commune et «appartiennent» aussi à ceux qui le regardent.

AVANT-PROPOS (suite)

Ainsi toute initiative privée d'aménagement, nécessite une attention particulière portée sur sa qualité et son impact dans le paysage.

Rappelons au préalable que tout travail envisagé sur le bâti est soumis à autorisation ou Permis de Construire.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, à la demande de la commune de Mialet, et dans le cadre de sa mission à vocation pédagogique déterminée par la loi sur l'architecture de janvier 1977, a établi le présent dossier de conseils.

Ce guide a pour objet de mettre en évidence l'identité paysagère et la typologie architecturale de la commune de Mialet. Il propose à ses élus municipaux et au grand public, des recommandations architecturales et paysagères.

Enfin, il se veut être un document de conseil et de sensibilisation pour une approche architecturale et paysagère de qualité afin de ne pas détruire, par ignorance, la richesse de ce patrimoine (bâti et paysager) né des traditions et gage de la cohérence de la commune.



Un paysage de terrasses

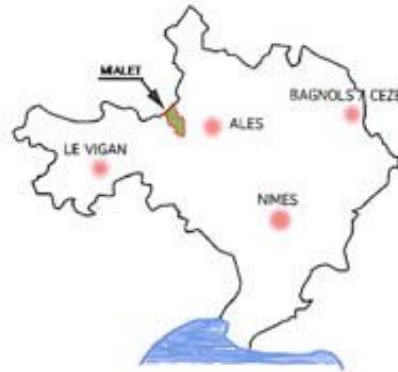


Une architecture remarquable

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. SITUATION

La commune de Mialet est située à l'extrémité Nord Ouest du Département du Gard. Son territoire est inclus dans celui du Parc National des Cévennes, en limite de la Lozère. Il s'inscrit dans l'étroite vallée du Gardon de Mialet, sur les contreforts Sud du Mont Lozère, entre Alès et Saint-Jean-du-Gard.



1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.2. RELIEF ET GEOLOGIE

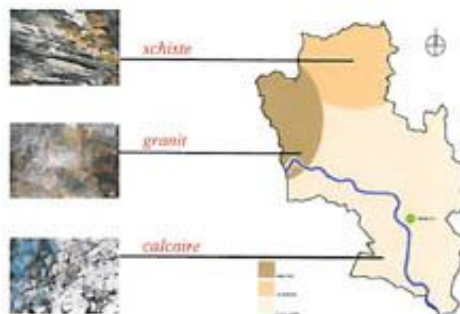
Le grand massif de la Malabouisse qui s'étire d'Ouest en Est sur la commune de Mialet, se présente comme une succession de crêtes séparées par des vallées encaissées.

Le relief est ainsi cloisonné par une série de petits massifs et de serres (Montcamp, La Saugne Ronde, Peizière, Montluziers...en rive gauche du Gardon / Rouville, Serre Manteau en rive droite) qui définissent des sous unités : les vallées et vallons.

Les altitudes s'élèvent jusqu'à 687 m (Col d'Uglas : point culminant de la commune) présentant un dénivelé de l'ordre de 532 m entre ce sommet et les bords du Gardon au Sud du territoire. En matière de géologie, les Cévennes sont composées de deux ensembles, l'un cristallin (essentiellement schisteux et granitique), l'autre calcaire.

Ces trois roches (schiste, granit et calcaire) sont présentes sur le territoire de Mialet :

- le schiste et micaschiste est présent au Nord
- le granit apparaît à l'Ouest
- le calcaire occupe tout le reste du territoire, de part et d'autre de la Vallée du Gardon.



Recommandations architecturales et paysagères - Commune de Mialet

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.3. HYDROGRAPHIE



La forte présence de l'eau est une caractéristique des pays de montagne. Le réseau hydrographique se compose ici :

- du Gardon de Mialet, cours d'eau majeur du site. Celui-ci, né de la réunion de plusieurs Gardons amont des hauteurs cévenoles (Gardon de sainte-Croix, Gardon de Saint-Martin, Gardon de Saint-Germain...) traverse le territoire communal d'Ouest au Sud et finit sa course à la jonction du Gardon de Saint-Jean-du-Gard et du Gardon d'Anduze. C'est une rivière sinueuse formant des méandres au pied des montagnes.

- des affluents du Gardon de Mialet, tous situés en rive gauche côté ubac et qui ont creusé des petits vallons :

- le ruisseau sans nom en limite communale Nord Ouest

- le ruisseau de la Forêt

- le ruisseau des Rules

- le ruisseau des Gardies

- le ruisseau de Roquefeuil

- du ruisseau de Rouffié au Nord qui appartient à un autre bassin versant : celui de Galeizon.

- d'un chevelu de petits ruisseaux intermittents qui ont creusé des talwegs sur les flancs de montagne.

L'eau naturelle aux formes variées, est un point fort du site. Horizontale ou en cascade, apparente ou cachée, elle offre des havres de fraîcheur et anime le paysage.



De nombreux ruisseaux s'écoulent vers...



...le Gardon, cours d'eau majeur

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.4. COUVERT VEGETAL



Les pins au nord (1er plan) et les chênes verts au Sud (arrière plan) identifient le territoire de Mialet

Le territoire de Mialet révèle, à travers sa végétation, sa double appartenance aux basses montagnes cévenoles et méditerranéennes.

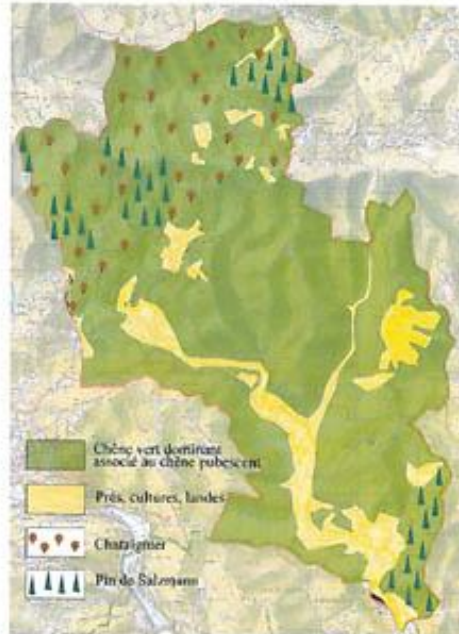
Le chêne vert, principalement, mais aussi le chêne pubescent typiquement méditerranéens, sont présents sur tout le territoire, même en terrain schisteux et granitique. Le châtaignier, arbre cévenol par excellence, se plaît sur les pentes schisteuses au Nord du territoire. Le pin de salzman, mêlé aux chênes, recouvre quelques étendues aux sols pauvres, au Nord et au Sud Est. Les prés et les cultures, sur les terres alluvionnaires, créent des paysages plus domestiqués le long du Gardon de Mialet.

On découvre quelques petites landes et d'anciennes terrasses de cultures sur les hauteurs de la Baumelle, des Aigladines ou sur le versant Nord du Col d'Uglas.

A cela s'ajoutent ponctuellement des frênes, robiniers saules au bord du Gardon, quelques micocouliers, cyprès et la végétation horticole des jardins privés.



Le Gardon et sa ripisylve



Prés et champs dans la vallée Terrasses de cultures



Jardin privé agrémenté d'une végétation horticole d'ornement

1. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.5. URBANISATION ET RESEAUX

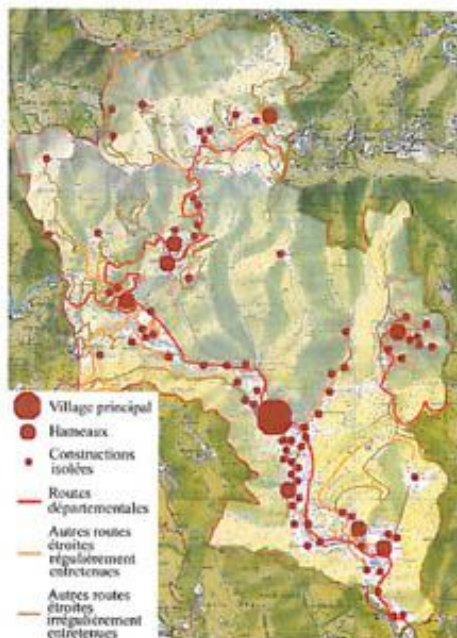
Ici, l'homme s'est établi dans toute la vallée et sur certaines hauteurs où il a bâti village, hameaux, fermes, moulins..., construit des routes, chemins et drailles, domestiqué l'eau, façonné des murets et des terrasses de culture et exploité rationnellement son sol.

Mialet, situé en fond de vallée, est le bourg principal, qui s'étire le long de la R.D. 50, entre le Gardon et les bas versants du massif de Malabouisse.

Autour de ce village de nombreux hameaux tels Luziers, Mas Soubeyran, Paussan, La Rouvière, Aubignac, Les Aigladines, l'Oustaunau ou Brugairolles, des petits groupes d'habitation ou encore des fermes isolées ou des moulins ponctuent le territoire et soulignent bien l'appartenance de la vallée du Gardon de Mialet aux Cévennes, où l'implantation isolée et dispersée est une tradition.



Le village de Mialet, en fond de vallée,...



Le réseau routier principal dessert l'ensemble du territoire. Le réseau départemental emprunte le fond de vallée d'Est en Ouest où il longe les méandres du Gardon, mais aussi les versants (les Aigladines, la Rouvière, Brugairolles) et le Col d'Uglas. De nombreuses routes secondaires, chemins, sentiers desservent les hameaux ou les mas plus isolés, facilitant la découverte du territoire.



...de nombreux petits hameaux, tels les Aigladines...



...ou des mas isolés caractérisent l'urbanisation de la vallée

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

2.1.1. Implantation/Adaptation au site

Les constantes du site :

L'observation du bâti traditionnel fait ressortir que le choix du site d'implantation résulte d'une prise en compte des éléments naturels qui le constituent.

Le "bon terrain" doit présenter un maximum d'atouts :

- assurer une position dominante par rapport au relief, sur le versant ensoleillé, pour éviter les creux de vallées étroites bien souvent mal éclairées et humides,
- permettre "l'accrochage" du bâti à mi-pente, afin de ne pas avoir trop de prise aux vents dominants et utiliser les différences altimétriques pour accéder plus facilement aux nombreux niveaux bâtis,
- présenter un terrain d'assise stable, le rocher sur lequel l'on peut faire des économies de fondations,
- réserver les zones naturellement planes, précieuses pour les cultures et utiliser le relief, pour créer des terrasses aménagées.



Recommandations :

Etre sensibilisé à la lecture de l'environnement, rechercher une meilleure intégration du bâti, peut éviter au futur constructeur de porter atteinte ou même de détruire ce paysage.

Dans le cas de modifications, extensions, réhabilitations afin de maintenir le rapport visuel existant avec l'environnement, il faut, pour toute intervention, s'inscrire en harmonie avec le bâti proche et intégrer les directions dominantes voisines :

- direction dominante du terrain : topographie, relief, importance de la végétation...,
- direction dominante des toitures,
- direction dominante des pignons,
- direction dominante des percements...

*Apprendre à "lire le site"
exemple hameau de Paussan
- Observer la direction dominante des pignons
- Observer les terrasses qui permettent de visualiser la
direction dominante du terrain*

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.1. Implantation/Adaptation au site (suite)

Les constantes du site :

Le hameau dans le site :

Il présente en général un aspect "groupé" mais les bâtiments implantés au gré de l'évolution de la famille ou de l'exploitation s'unissent en ensembles complexes, homogènes dans leurs formes et matériaux.

Recommandations :

Pour toute construction nouvelle, on recherchera la densification du bâti plutôt que sa dispersion plus difficile à intégrer dans le paysage.



Brugairolles - Hameau à l'aspect groupé



Audibert - Implantation linéaire des volumes



Orstaunau, situé sur un terrain peu accidenté

Le secteur des Aiglades : De petites entités indépendantes compactes



Le Mas Soubeyran - Aperçu du Mas Soubeyran, depuis le hameau de Lucjers



Recommandations architecturales et paysagères - Commune de Mulet

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.1. Implantation/Adaptation au site (suite)

Les constantes du site :

Les constructions isolées :

Les constructions anciennes isolées sont nombreuses sur le site. Malgré l'impact visuel fort qu'elles offrent, leur inscription dans l'environnement est bien souvent réussie parce que naturellement à l'échelle du paysage.

Recommandations :

Créer une nouvelle construction modifie le paysage dans lequel elle s'insère.

Une implantation isolée crée un impact fort, bien difficile à intégrer.

Il conviendra de rechercher une harmonie dans :

- l'implantation du bâtiment,
- sa volumétrie, sa taille,
- la couleur et la texture des matériaux apparents.



Entre Luziers et Paussan : habitat dispersé



Différentes implantations de constructions isolées

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.2. Les extensions urbaines

Les constantes du site :

La Commune de Mialet a la particularité de présenter à la fois des hameaux à l'aspect "groupé" et des séries de petits hameaux "indépendants" implantés sur un site ouvert.

Recommandations :

Les zones d'extensions des hameaux "groupés" devront privilégier la densification des bâtiments.

Pour les petits hameaux indépendants, on recherchera à conserver une lecture distincte de chaque entité.

Un exemple de hameau groupé : LUZIERS

Situé au sud de la commune, le hameau est implanté sur le versant est du mont Luziers et se trouve dans la partie vallonnée du territoire communal.

Luziers se structure en deux entités autour de la départementale n° 50 : le noyau ancien d'un côté et des constructions plus récentes de l'autre.

Avant et après le hameau, on trouve quelques habitations isolées encore assez rares sur ce secteur de la commune.

A noter : la présence d'éléments du patrimoine local tels qu'un ancien four et une puisarenque à l'entrée du hameau.



L'implantation du hameau de Luziers



Des traces de l'histoire



Des constructions récentes à l'entrée du hameau

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.2. Les extensions urbaines (suite)

Un exemple de hameau groupé : LUZIERS

Constantes du site :

La forme urbaine du hameau de Luziers s'articule autour de la départementale D 50 et s'étire sur les contreforts du Mont Luziers, donnant ainsi naissance à des rues et passages pentus et parfois étroits.

Recommandations :

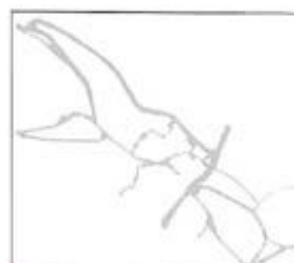
Il s'agit là du noyau ancien auquel il conviendrait de ne pas toucher en terme de densification. Les futures réalisations seraient dès lors envisagées du côté Sud-Est de la D 50, en prolongement des constructions existantes.



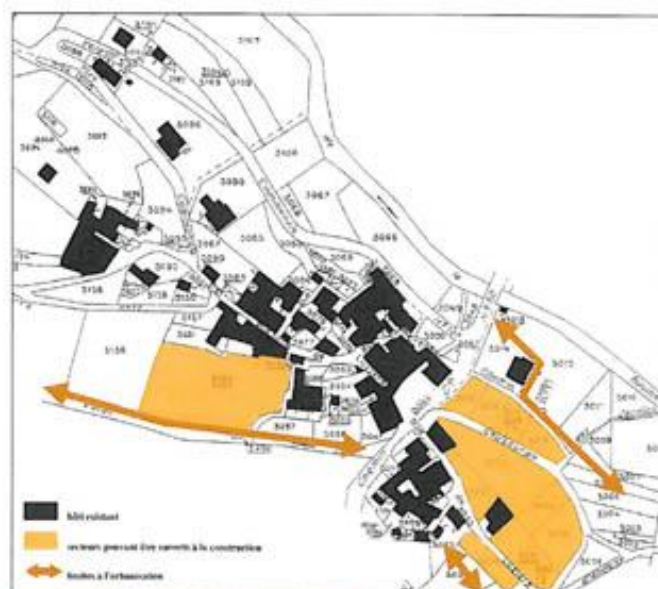
Pleins de la forme urbaine



Vides de la forme urbaine



Viaire



Proposition pour l'extension de l'urbanisation

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.2. Les extensions urbaines (suite)

Un exemple de hameau groupé : LUZIERS

Constantes du site :



Le hameau et des constructions récentes isolées



Une implantation isolée crée un impact visuel fort



Le hameau de Luziers présente une forme étroite et étirée

Recommandations :

Tenir compte de la situation géographique :

Implantation en bas de pente et en respectant la topographie.

La silhouette générale du hameau doit être prise en compte : les extensions urbaines doivent l'accompagner.

Si une rupture de celle-ci est possible, elle doit être de préférence réservée aux bâtiments publics et autres équipements structurants. Cela permettra d'accentuer, si telle est la volonté, leur statut d'édifice particulier.

Il s'agit de tenter de conserver et prolonger la forme du hameau.



2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

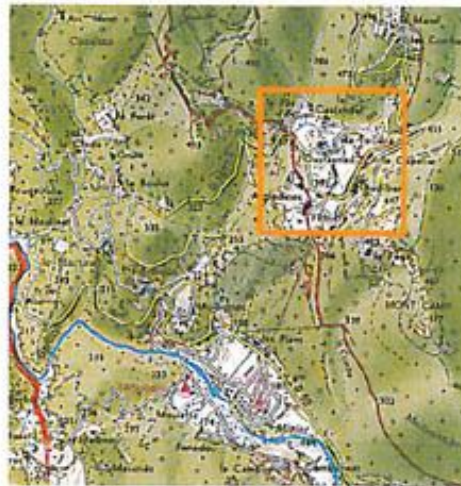
2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.2. Les extensions urbaines (suite)

Un exemple de petits hameaux groupés : le secteur des AIGLADINES

Situé au Nord-Ouest de la commune, le secteur des Aiglades se trouve réparti dans et autour d'une cuvette naturelle. On y dénombre plusieurs hameaux : Castandel, l'Oustaunau, Le Fès, Audibert, le Capelier et les Aiglades.

Chacun de ces hameaux se décompose en un nombre réduit d'habitations à la masse compacte. Certains d'entre eux se structurent le long de la départementale 160 (Audibert, le Capelier etc).



Oustaunau avec le Fès visible en arrière plan



Castandel



Audibert

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

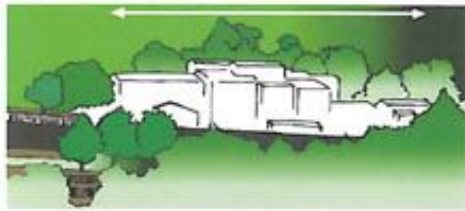
2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.2. Les extensions urbaines (suite)

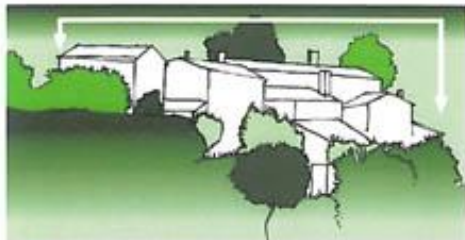
Un exemple de petits hameaux groupés : le secteur des AIGLADINES

Constante du site :

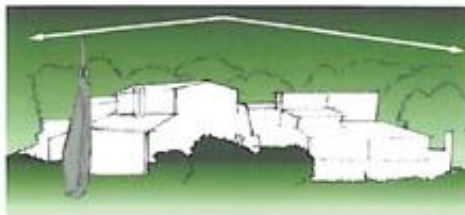
Chaque entité présente une forme et une implantation caractéristiques. Indépendants les uns des autres, ces groupements homogènes de constructions, présentent un ensemble que l'on découvre en vision lointaine.



Audibert



Le Fès



Castandel

Recommandations :

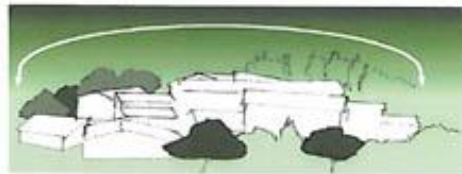
L'implantation permet d'établir un rapport visuel avec l'environnement et traite de la notion d'échelle dans le paysage.

Ici, il faut tenter de conserver et prolonger la forme étroite et compacte du hameau.

Tenir compte de la situation géographique :

Implantation en bas de pente, parallèlement à la route et en respectant la topographie.

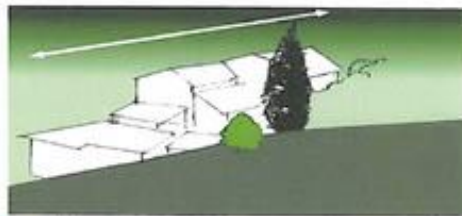
Les silhouettes générales des hameaux doivent être prises en compte : les extensions urbaines doivent les accompagner.



L'Oustamau



Le Capelier



La Tuilière

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.2. Les extensions urbaines (suite)

Un exemple de petits hameaux groupés : le secteur des AIGLADINES (suite)

Constantes du site :

La forme urbaine du hameau d'Audibert se développe le long de la route départementale 160 et se trouve bloqué sur l'arrière par les contreforts du Mont Camp.

Recommandations :

Compte tenu de la nature du terrain, du caractère compact du hameau qu'il faudrait conserver, il apparaît difficile de déterminer une direction à un futur développement.

Le hameau d'Audibert



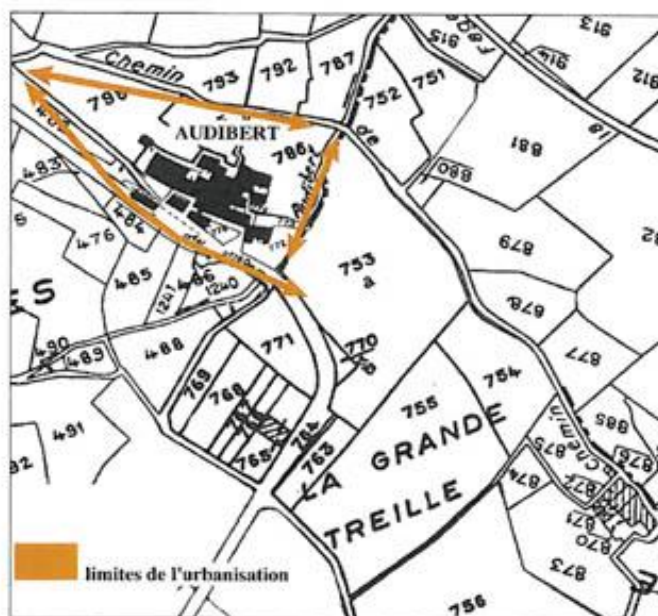
Pleins de la forme urbaine



Vides de la forme urbaine



Vaire



Proposition pour l'extension d'urbanisation

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.2. Les extensions urbaines (suite)

Un exemple de petits hameaux groupés : le secteur des AIGLADINES (suite)

Constantes du site :



Rythme des percements - Direction des toitures



Direction des pignons



D'autres ouvertures : les terrasses

Recommandations :

L'implantation permet de tenir compte des directions.

Afin de maintenir le rapport visuel existant avec l'environnement, il faudra respecter les directions dominantes.

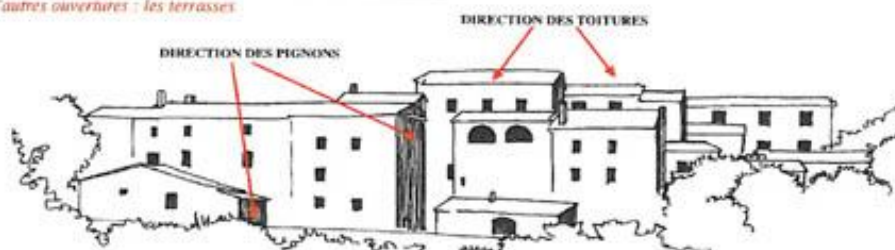
Respecter les directions dominantes des pignons : dans le hameau, les pignons sont implantés perpendiculairement aux courbes de niveau.

Respecter la direction des percements sur les façades ainsi que leur ordonnancement.

Toute modification du noyau construit actuel (réhabilitation, extension ou création de bâti) doit s'inscrire en harmonie avec l'architecture environnante et intégrer les directions dominantes voisines.



Pentes toitures

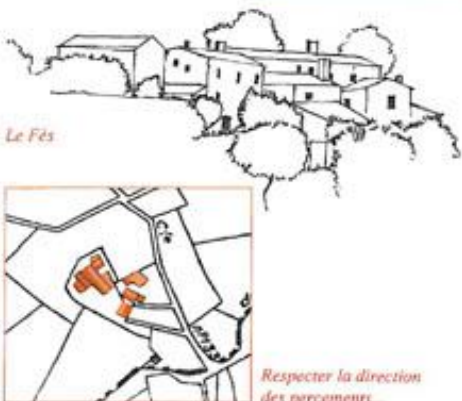
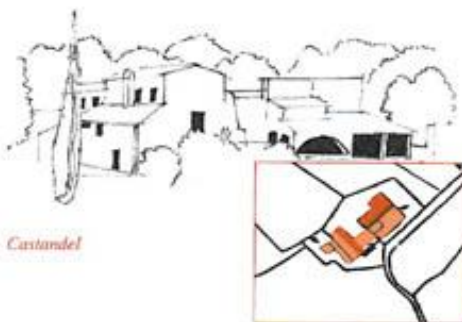


Recommandations architecturales et paysagères - Commune de Mialet

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE
 2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)
 2.1.2. Les extensions urbaines (suite)

**Un exemple de petits hameaux groupés :
 le secteur des AIGLADINES (suite)**

Constantes du site :



Recommandations :



*Un traitement des percements en jouant sur la verticalité
 aurait peut-être été plus approprié.
 Les proportions des ouvertures ont été modifiées sans
 référence à l'existant*



2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.3. Volumétrie

"La volumétrie générale, celle que l'on voit de loin, premier signal visuel est le paramètre prépondérant de l'insertion à l'environnement".

Constantes du site :

Sur la commune de Mialet, comme dans les Cévennes en général, les volumes de l'habitat traditionnel sont conçus sur une base rectangulaire bien marquée (longueur nettement supérieure à la largeur).

Etroits et hauts, allant de deux à quatre niveaux, astucieusement adaptés aux pentes des terrains, les volumes de base sont très simples.

Couverts par un toit à deux pentes avec rampants symétriques, dans les hameaux, le faitage est dans la majorité des cas parallèle aux courbes des niveaux. Les maisons isolées présentent souvent, quant à elles, un faitage perpendiculaire à ces mêmes courbes.

C'est ce volume de base simple qui autorise des extensions au gré d'une évolution des besoins économiques et familiaux de ses occupants.



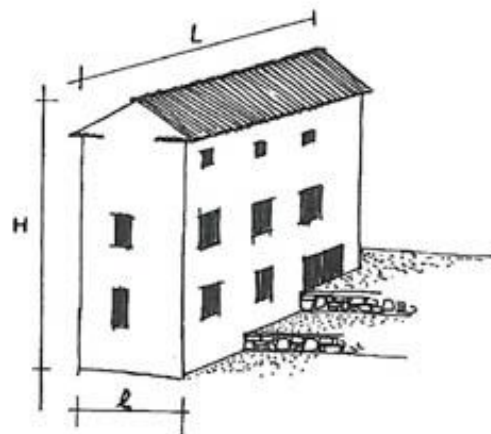
Aubignac - Implantation des bâtiments de volumes simples parallèlement et perpendiculairement aux courbes de niveau

Recommandations :

Pour toute extension ou création de bâtiment, se référer aux types de volumétrie et aux dimensions des ouvrages existants. Une volumétrie trop différente des autres se remarquera inévitablement.

Les proportions d'usage définissent un type de silhouette :

- bâtiment en R+1 à R+3
- longueur supérieure à la largeur
- faitage parallèle à la longueur
- toiture à deux pentes
- toiture à une seule pente pour les petites réalisations (annexes accolées au bâtiment principal)
- les génoises sont "tournantes" et se prolongent parfois sur les pignons avec un débord d'au moins 40 cm
- en façade, les pleins sont supérieurs aux vides
- les terrasses sont profondes et couvertes
- les ouvertures, rectangulaires, sont plus hautes que larges
- les linteaux sont droits ou en arc surbaissé, pour les portails par exemple.



2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.3. Volumétrie (suite)

Constantes du site :

L'implantation permet de tenir compte des directions.



Luciers



Mialet



Luciers

Les volumes, orientations, proportions de ces constructions récentes ne s'apparentent pas à l'architecture locale traditionnelle et ne tiennent pas compte des directions dominantes.

Recommandations :

Respecter les directions dominantes afin de maintenir le rapport visuel constant avec l'environnement

La direction dominante des toitures et des pignons doit être respectée, tout comme celle des percements.



OUI

NON



OUI

NON

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.3. Volumétrie (suite)

Constantes du site :

Traditionnellement, les fonctions d'habitation et d'activité agraire sont regroupées sous un même toit, soit par superposition dans un bâtiment unique, la "maison bloc", soit par juxtaposition de bâtiments annexes sur le bâtiment de base.

Chaque "mas", qu'il soit isolé ou qu'il fasse partie d'un groupement au sein d'un hameau, présente une masse compacte, homogène, relativement importante.

Le paysage est fortement marqué de cette présence, parfaitement à l'échelle des sites dans lesquels elle s'inscrit.



Des formes simples et compactes

Recommandations :

Dans la construction traditionnelle, les volumes, optimisés pour leur usage, se caractérisent par leur massivité.

Aujourd'hui, la volumétrie moderne réduite à l'enveloppe d'une seule unité d'habitation, ne peut plus, en site naturel, s'inscrire en harmonie avec l'architecture traditionnelle.

Seul le regroupement de logements, sous forme de semi-collectifs, peut présenter une dimension à l'échelle du bâti traditionnel.

L'extension des mas existants peut être envisagée, sous réserve qu'elle intègre la mémoire du lieu et en renforce l'homogénéité.



Une extension dont la volumétrie ne tient pas compte de la construction initiale.



Habitat semi-collectif ou habitat individuel groupé peut trouver son inscription dans le paysage et présenter à ses utilisateurs à la fois intimité et convivialité.

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.4. Toitures

Constantes du site :

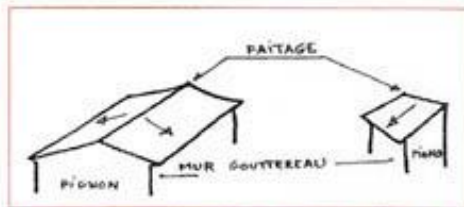
Le sens des toitures, directement issu des techniques de construction, tient compte du profil général des bâtiments.

Le faitage est parallèle au plus grand côté du parallélogramme de base.

Les toitures à croupe sont peu nombreuses, il existe quelques cas isolés correspondant à un plan de base carré ou proche du carré.

On retrouve ce principe de couverture également pour "suivre" un angle de rue.

Une pratique régulière de génoise tournante aux angles, rampante en pignon avec des tuiles perpendiculaires à la pente générale de la toiture, caractérise et renforce la verticalité du bâti local.



Les toits sont majoritairement à deux pentes, inclinées de 30 à 35 % et à une pente sur les petits volumes et les annexes.



Les croupes sont utilisées sur les grands volumes ou au carrefour des voies.



Recommandations :

Le choix du matériau de couverture sera dicté par deux impératifs :

- trouver un accord avec le site dans lequel s'inscrit le bâtiment et renforcer ainsi l'identité du lieu,
- assurer une cohérence avec les bâtiments voisins et contribuer à affirmer l'homogénéité de l'ensemble.



Hameau de Brugarolles : le pourcentage des pentes, le choix des matériaux de couverture et de la couleur, sont homogènes, en harmonie avec le site

La multiplicité des matériaux, pour des ouvrages à usage identique, la juxtaposition de couleurs opposées, nuisent à la cohérence des ensembles bâtis.



Luziers - cohabitation de couvertures hétéroclites

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.4. Toitures (suite)

Constantes du site :



Hameau de Brugairolles : la tuile ronde, matériau le plus courant sur le site



Hameau de Brugairolles : tuiles rondes et génoises



Les Puechs : le traitement des pignons et l'utilisation des génoises

Recommandations :

Des matériaux recommandés :

La tuile ronde dite "canal" est une constante des couvertures traditionnelles sur tout le territoire de la commune. On privilégiera le réemploi de tuiles de récupération en couvert.

De manière générale, c'est la recherche de cohérence entre les différents bâtiments qui dictera le choix des matériaux et de leur couleur.

Certaines associations sont déconseillées :

- tuiles romanes avec tuiles rondes,
- tuiles plates à emboîtement dites "de Marseille" avec tuiles rondes...



Hameau de Brugairolles : éviter les matériaux de terre cuite "rouge" trop fortement coloré...

Des matériaux déconseillés :

Les plaques ondulées métalliques non traitées contre la corrosion qui prennent rapidement la teinte "rouille" couleur isolée dans l'unité du site.

Pour la même raison, on évitera les toitures en plaque ondulées de fibrociment naturelles, dont la couleur grise, alliée à la facture industrielle, les rendent inadaptées au site.



Secteur des Aigludines : tuiles plates et plaques ondulées métalliques sont à éviter

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.4. Toitures (suite)

Constantes du site :



Mas Soubeyran : souches et conduits

Recommandations :

Souches et conduits :

- Ils devront se trouver en partie haute du toit. Si la sobriété doit être recherchée, elle n'implique pas le "dénuement",
- On essaiera de regrouper au maximum les conduits compatibles dans des souches communes,
- Le doublage des conduits et souches sera effectué en pierre, en brique pleine ou en maçonnerie enduite à l'identique de l'enduit de la façade. Brique apparente, "coiffe" métal, boisseaux de ciment sont à éviter,
- Les souches seront de section rectangulaire ; au-dessus des abergements, l'enduit devra être plus épais qu'en tête, afin d'empâter la base des souches.

Gouttières et descentes d'eaux pluviales :

- La préférence doit être donnée aux matériaux comme le zinc ou le cuivre.

Solins et abergements :

- Ils doivent rester très discrets. ils sont réalisés de préférence en zinc ou en plomb.



Mas Soubeyran. La structure initiale de la cheminée n'a pas été respectée

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.4. Toitures (suite)

Constantes du site :



Traitement des pignons, Secteur des Aiglades



Mas Soubeyran, Débord de toiture



Mas Soubeyran, Détails de génoises...

Recommandations :

Débords de toiture et pignon :

Un principe de base :

- suivre et conserver le profil général du bâtiment.
- Lors de la mise en œuvre de génoises, il conviendra :
 - d'exclure les modules préfabriqués de petites dimensions et uniformes,
 - de privilégier le réemploi de tuiles anciennes,
 - de limiter les débords de chevrons aux parties non closes en toitures.

Génoises :

- piquer le bourrage d'enduit existant,
- brosser les éléments de terre cuite avec précaution,
- bourrer avec l'enduit utilisé pour le traitement de la façade, exécuté de telle sorte que la tranche des éléments en terre cuite reste apparente.



2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades

Constantes du site :



Brugaïrolles. Matériaux prélevés dans l'environnement

La façade est définie par les éléments qui la composent, à savoir les ouvertures (forme, ordonnancement, rapport plein/vide...), la texture, la coloration ainsi que les terrasses, balcons et coursives. La façon de positionner ces éléments sur la façade contribue à son harmonie.

Traditionnellement, les bâtiments étaient réalisés avec des matériaux prélevés dans l'environnement immédiat ; bien souvent utilisés "bruts", avec un façonnage réduit au minimum nécessaire à leur mise en œuvre, ces matériaux conféraient au bâti un caractère naturel, supportant bien les déformations et acceptant les remaniements multiples.

Le lien avec le site existait de fait. Seules les données naturelles du lieu (type de roche naturelle, granulométrie et couleur des sables, nature des bois...) déterminaient le caractère propre à la zone sur laquelle ils étaient prélevés.



Les Puechs. Matériaux prélevés dans l'environnement

Recommandations :

Les règles applicables en matière d'aspect des constructions seront modulées en fonction de la nature des projets :

1. Construction existante faisant l'objet d'un ravalement ou d'une réhabilitation sans modification notable ni changement de destination :

- les façades devront être traitées dans le respect de leurs caractéristiques architecturales et techniques,
- les matériaux utilisés se rapprocheront le plus possible de ceux employés à l'origine et mis en œuvre selon les règles de l'art.

2. Transformations importantes, reconstruction partielle, construction neuve derrière une façade ancienne :

- les façades devront respecter les caractéristiques existantes du bâti environnant,
- les formes et couleurs devront s'appuyer sur le contexte existant.

Toutefois ce respect ne saurait faire obstacle à un projet d'architecture contemporaine témoignant d'un souci certain d'innovation et de qualité.



Les Puechs

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades -

2.1.5.1 Textures - Matériaux

Constantes du site :

Auparavant prélevés dans l'environnement immédiat, les matériaux utilisés dans la construction ont une structure irrégulière et une couleur riche en nuances ; ils participent à l'unité du site et se fondent dans l'environnement.

Ce mimétisme s'accroît dans le temps ; la trace visible du travail de l'homme pour façonner et mettre en œuvre le matériau s'adoucit ; la patine des bâtiments redonne au matériau utilisé l'aspect qu'il avait à l'état naturel.

Les façades sont construites en pierre avec des éléments bruts d'extraction et bloqués entre eux avec un mortier de chaux créant un minimum de joint apparent.

Outre ce parement dit "jointoyé" ou "à joints secs", on trouve dans l'habitat traditionnel deux autres types de finitions :

- les parements à joints beurrés dits "à pierres vues".

Dans ce cas l'enduit, réalisé à base de chaux naturelle et de sable, laisse les pierres affleurer par endroits.

- et les parements enduits.

La finition est alors assurée par un enduit à la chaux, dont la dernière couche présente une surface dressée, grattée, légèrement rugueuse.

Recommandations :

Qu'elle concerne un habitat isolé ou un habitat groupé, toute restauration ou extension de bâti existant se fera dans le respect du site et la recherche d'homogénéité avec les éléments en place. On veillera en particulier à :

- ne pas supprimer des éléments de valeur pour les remplacer par des produits de moindre qualité,
- réduire l'utilisation de matériaux industrialisés dont la facture trop régulière s'harmonise mal avec les matériaux organiques de l'existant,
- restreindre l'étendue de la palette des matériaux et de celle des couleurs de finition,
- retrouver la facture grossière des parements traditionnels pour toute mise en œuvre récente,
- adapter à chaque matériau la finition qui lui convient, (par exemple en aucun cas, les parois en blocs d'agglomérés de ciment ne peuvent être laissées apparentes ; elles doivent être enduites...).



Des parements à joints secs



Texture de l'enduit.

Parement à "Pierres vues"



Façade enduite

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades

2.1.5.1. Textures - Matériaux (suite)

Constantes du site :

La façade enduite avait pour rôle de protéger le patrimoine qui devait se transmettre de père en fils, en prévision des générations à venir.

C'était aussi un signe de richesse car le prix de la construction ne permettait pas toujours de pouvoir assumer jusqu'au bout les finitions.

Certains enduits étaient réalisés parfois plusieurs années après, parfois même par des descendants des premiers occupants. Ce qui peut expliquer que certains bâtiments soient encore de nos jours toujours en attente de leur enduit de finition.

Recommandations :

Apprendre à lire l'architecture traditionnelle et à s'en inspirer ne doit pas donner lieu à des "contre-sens"...

- En site isolé ou en habitat groupé, attention à la cohabitation entre enduit clair et des parements naturels plus foncés,
- veiller à unifier le parement de toutes les façades d'un même bâtiment,
- choisir la pierre locale et la mettre en œuvre selon les techniques usuelles,
- s'interdire les placages (notamment en "opus incertum") ou les enduits trop clairs ou trop colorés qui ne se fondent pas dans l'environnement.

Quelques exemple à ne pas suivre.



Luziers - En vision lointaine, les enduits clairs s'imposent trop fortement dans l'environnement



Veiller à unifier le parement des façades d'un même bâtiment



Luziers. Attention à la cohabitation d'un enduit clair avec un parement naturel foncé



Place de Mialet. S'interdire les enduits trop colorés

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades

2.1.5.2. Coloration

Constantes du site :

La coloration est donnée :

- soit par la pierre naturelle qui va des tonalités d'ocre jaune, pour les parties protégées ou nettoyées des pierres calcaires, au gris plus ou moins soutenu des pierres "brulées" par le soleil.
- soit par les sables incorporés au liant (chaux aérienne) des enduits.

On trouve sur le site des exemples de décorations sur enduits dont on pourra s'inspirer dans la réalisation d'enduits neufs.



Les badigeons à la chaux soulignent chaîne d'angle, débord de couverture, encadrements de baies.

Recommandations :

La mise en couleur d'une façade doit se faire en premier lieu dans l'esprit d'une harmonisation avec son contexte (vue lointaine).

La coloration prend en compte la volumétrie, la hauteur, le décor, la possibilité ou non de recul ainsi que l'harmonie chromatique des différents éléments tels que fonds, encadrements, volets, ferronneries...

S'interdire cependant toute couleur vive ou le blanc pour les colorations des enduits, surfaces de grandes dimensions au fort impact visuel. S'autoriser une palette plus large pour la finition des portes, fenêtres..., ou autres éléments perçus ponctuellement.



Des tons plus en harmonie avec des teintes locales auraient facilité l'intégration au paysage



Le jointoyage des pierres devrait se faire à l'aide de ciment non teinté et correctement dosé pour qu'il ne soit pas trop clair.

L'épaisseur des joints doit toujours être la plus réduite possible pour que le matériau pierre domine visuellement.

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades

2.1.5.3. Ordonnement - Ouvertures

Constantes du site :

Les proportions d'usage définissent le bâti.

Traditionnellement, les percements ont une forme rectangulaire où la hauteur est nettement supérieure à la largeur, à l'exception du dernier niveau où les formes varient du rond au carré, du fait de la hauteur sous combles.

Les ouvertures sont disposées dans un ordre hiérarchique décroissant, du rez de chaussée aux étages.

Sur un même étage elles ont souvent les même dimensions.



L'ordonnement contribue à l'harmonie des façades

Recommandations :

Lors de création d'ouvertures, inscrire en harmonie le ou les percements dans la composition et l'ordonnement des baies existantes.

A l'occasion d'une restauration :

- respecter les baies dans leurs styles, leurs dimensions, leurs matériaux,
- utiliser de préférence les anciennes ouvertures qui ont été en totalité ou partiellement bouchées,
- mettre en valeur les encadrements en pierre et maintenir la continuité des moulures.



Le pignon est généralement peu percé



Intervention sur un existant : respecter les proportions d'usage

Dans cet exemple, ces dernières n'ont pas été respectées, les ouvertures étaient à l'origine plus hautes que larges

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.3. Ordonnancement - Ouvertures (suite)

Constantes du site :

Une façade n'est pas seulement un ensemble de murs et percements disposés selon un certain ordonnancement.

Chaque élément de composition du bâtiment présente des détails qui contribuent à l'authenticité de la façade et caractérisent l'époque de construction ou de la modification apportée.

Recommandations :

- Préserver dans leur intégralité ces détails qui animent et caractérisent les façades,
- utiliser le même matériau ou des matériaux appropriés pour la restauration,
- veiller à traiter avec soin les bandeaux, moulures, appuis et linteaux des ouvertures.



Luciers
Les différentes époques de construction sont visibles dans le bâti



Mialet



Luciers



Bruguairolles : passages.



Soubeyran



Luciers : traces multiples de modification des ouvertures au fil du temps

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.4. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements

Constantes du site :

Les menuiseries sont posées en embrasure dans l'épaisseur du mur.

Traditionnellement, les menuiseries en bois des croisées sont de type "ouvrant à la française", à un ou deux vantaux, parfois avec imposte et avec bois horizontaux formant trois ou quatre compartiments vitrés rectangulaires avec la plus grande dimension verticale.

Les linteaux des fenêtres sont droits ou légèrement cintrés dit en arc segmentaire. Ils sont réalisés la plupart du temps en pierre monolithe pour ceux qui sont droits et à voussoirs assemblés en joints rayonnants pour les cintrés.

Recommandations :

Les menuiseries, selon leur qualité et leur état, seront de préférence restaurées plutôt que remplacées par des modèles récents dont le matériau et le style peuvent ne pas s'accorder au caractère du bâtiment.

Les menuiseries créées seront de préférence en bois. D'autres matériaux, plus contemporains (aluminium laqué par exemple) peuvent être utilisés sous réserve qu'ils participent à une harmonie d'ensemble des ouvrages projetés.



Linteau droit et arc de décharge



*Linteau cintré en pierre
Fenêtre à deux vantaux
"ouvrant à la française" en
bois peint et "peut bois"*



Fenestron avec encadrement en brique



Chassis "plein jour"



*Fenestron avec encadrement en
pierre*



Linteau droit

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.4. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements (suite)

Constantes du site :

Les portes, les volets, les portails sont en bois, constitués d'un bâti et de lames larges. Les volets bois à panneaux sont les types de fermeture qui étaient les plus répandus sur la commune.

Les linteaux des portes et portails sont droits ou cintrés tout comme ceux des fenêtres. L'anse de panier est elle employée pour des ouvertures demandant une largeur en passage conséquente.

Certains linteaux de portail peuvent être également constitués d'une poutre en bois, parfois cintrée naturellement (tronc d'arbre incurvé).

Recommandations :

Le bois reste le matériau recommandé pour la réalisation des portes, volets et portails.

L'aluminium et tout métal fortement réfléchissants lorsqu'ils sont laissés bruts, sont fortement déconseillés.

Toutefois, ils peuvent être admis pour la fermeture de locaux d'activité (agricoles par exemple), à condition d'être traités par une peinture mate.



Linteau droit en bois



Linteau cintré en pierre avec clé de voûte



Linteau cintré en brique



Linteau droit en pierre monolithe



Linteau en arc tendu en pierre taillée



Linteau cintré en pierre avec clé de voûte décorée



Ouverture : Linteau en "anse de panier"

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

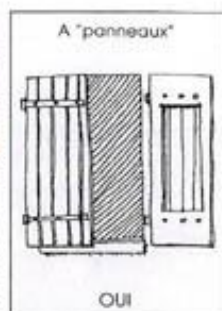
2.1.5.4. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements (suite)

Constantes du site :

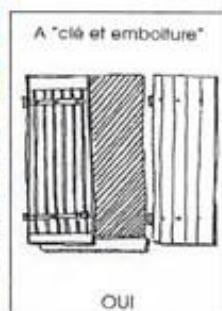
Les volets bois à "panneaux" ainsi que les volets à clés et emboiture sont les types de fermeture les plus répandus dans le secteur



Volets bois à panneaux



Volets à clés et emboiture



On trouve également dans la commune, des volets bois, à lames larges.



Volets à lames larges



Recommandations :

Sur la commune sont conseillés :

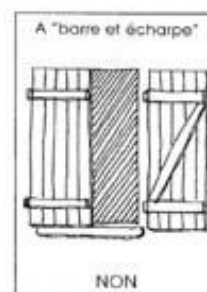
- les volets bois "à panneaux", ouvrant à la française sur la façade,
- les volets bois à lames verticales, à "clés et emboitures" ouvrant à la française sur la façade,
- les volets à "barres écharpes" (dit Z) fermetures types du chalet de montagne, sont à éviter.

De même, les volets métalliques ou P.V.C. qu'ils soient roulants ou rabattables en façade sont déconseillés sur le site.

Ces recommandations sont à relativiser dans un contexte de projets contemporains qui, s'ils peuvent s'inspirer de l'architecture locale, laissent néanmoins une plus grande liberté de choix de matériaux.



A éviter les volets en "Z"



2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.4. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements (suite)

Constantes du site :

Une grande diversité de traitement des portes et portails est visible dans la commune.

Recommandations :

“S’inspirer” de l’existant pour la réalisation de portes et portails
Privilégier la restauration plutôt que le changement



Des panneaux verticaux ou horizontaux



Une réalisation récente réussie



Des mises en œuvre multiples



La pose d'un portail standardisé qui ne respecte pas la structure de l'ouverture

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.4. Menuiseries - Huisseries - Fermetures - Encadrements (suite)

Constantes du site :

Les détails de mise en œuvre, des systèmes de fermetures ou de grilles contribuent à la qualité.

Recommandations :

La conservation de ces éléments sera recherchée. Toute nouvelle réalisation devra tenir compte de ces détails.



Des références à prandre en compte...



Des détails qui sont à conserver...

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.5. Balcons - Terrasses - Garde Corps

Constante du site :



Luziers



*Les Puechs
Des exemples réussis*



*Secteur des Aiglaines
Une treille vient accompagner la construction en pierre*

Recommandations :

Les terrasses, escaliers, ouvrages de transition entre espace naturel et espace construit qui accompagnent ce dernier, sont des exemples d'aménagements extérieurs réussis dont on pourra s'inspirer pour toute construction projetée.



Luziers



Luziers

L'emploi de "matériaux conseillés" n'est pas le garant d'un ouvrage réussi. On regrette pour cette réalisation :

- la construction de la toiture
- le traitement des piliers qui soutiennent la couverture

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.5. Balcons - Terrasses - Garde Corps (suite)

Constantes du site :

Les maisons isolées ou de hameau possèdent souvent des terrasses ou des porches d'accès au premier étage, affecté traditionnellement à l'habitation.

L'ouvrage est maçonné, la dalle portée par des parois pleines toute hauteur formant garde-corps et pouvant aller jusqu'à supporter la toiture lorsqu'ils constituent des terrasses couvertes.

Ces parois sont parfois percées d'une ou plusieurs ouvertures. Ces ouvertures peuvent être à linteaux droits en bois, à linteaux cintrés en plein cintre ou en anse de panier.

L'espace peut être protégé par une avancée de couverture dont la charpente constituée de bois simplement équarris, portée par des piliers maçonnés surdimensionnés.

On trouve également une construction plus légère constituée par une treille métallique, visuellement plus légère, sur laquelle courent des végétaux.

Recommandations :



Luciers : différents modes de représentation de terrasses



Max Soubeyran, Luciers : les porches, terrasses et soubassements participent à l'animation de la façade et à son harmonie

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.5. Balcons - Terrasses - Garde Corps (suite)

Constantes du site :

Dans les zones plus urbaines, on trouve généralement des balcons et des séchoirs sous toiture. Les balcons sont étroits, en porte-à-faux sur la façade ; les dalles sont portées par des corbeaux de soutien en pierre ou en ferronneries ouvragées. Les garde-corps sont métalliques, constitués d'éléments en fer forgé finement travaillés.

Recommandations :

Les garde-corps, protection des escaliers et balcons s'inspireront des éléments anciens en fer forgé, constitués de barreaudages verticaux droits en fer rond ou carré et de lisses horizontales en fer plat, à l'exception de tout élément torsadé ou galbé, de facture industrielle.

En outre, on évitera :

- tout ouvrage en porte-à-faux sans élément de soutien en console,
- tout ouvrage en porte-à-faux soutenu par des piliers sous-dimensionnés,
- tout garde-corps composé d'éléments de béton, les "claustras" en terre cuite, les "balustres"...



Mulet - Balcon sur rue



Mulet - Eviter les balcons sur piliers



Luziers - Eviter les balcons avec balustres



Luziers - Eviter les garde-corps à barreaudage bois, protection type chalet de montagne



Luziers - Eviter la construction de terrasses dans des matériaux en opposition avec ceux de la construction (ici, béton et briques)

Recommandations architecturales et paysagères - Commune de Mulet

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.1. A TRAVERS L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE (suite)

2.1.5. Façades (suite)

2.1.5.6. Auvents - Vérandas

Les constantes du site :

Traditionnellement, la protection des portes était assurée par des "porches", ouvrages en maçonnerie aux proportions imposantes. Le scellement en saillie d'éléments de pierre taillée ou simplement délitée assurait une protection légère des linteaux.

Certaines vieilles portes, qui dans le temps donnaient accès à des cours intérieures et maintenant construites gardent les traces d'anciennes génoises traditionnelles.



Luziers - Protection en console bois et tuiles



Protection de linteau en pierre



Auvent avec rangs de génoises

Recommandations :

Les auvents

Les auvents (petits toits à rampants placés au-dessus d'une ouverture sur consoles bois) sont à éviter.

Ces auvents en bois et tuiles sont des éléments de protection d'entrée traditionnels des chalets. Ils s'intègrent difficilement à l'architecture locale.

Les vérandas

Éléments de fermeture contemporains, les vérandas s'intègrent difficilement à l'architecture vernaculaire.

Elles seront de préférence traitées en métal peint pour l'ossature, vitrage translucide pour les parois verticales et zinc pour les couvertures.



Luziers - Les vérandas, éléments "rajoutés" au bâtiment d'origine s'intègrent difficilement à l'architecture traditionnelle

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS

2.2.1. Une architecture de terrasses

Les constantes du site :

Le relief naturellement accidenté de la Vallée et la nécessité de dégager des surfaces planes ont incité les habitants à créer des terrasses aménagées. Ces terrasses font partie intégrante du paysage cévenol et en constituent un élément identitaire fort.

Elles accompagnent les constructions, assurent une transition avec les espaces environnants et contribuent à l'intégration du bâtiment dans le paysage.

Leur hauteur est étroitement liée à l'importance de la pente.

Recommandations :

Si aujourd'hui la tendance est à la recherche d'un terrain plat, l'aménagement des terrains pentus ne doit pas être écarté, bien au contraire. Les pentes sont à considérer comme un atout et non comme une contrainte.

En tirer parti s'inscrit dans la culture cévenole. L'aménagement de terrasses est fortement préconisé car elles accrochent le bâtiment dans le site et permettent d'organiser des espaces extérieurs de qualité, éléments importants de plus value pour une construction.



Les terrasses domestiquent harmonieusement les différents niveaux



Pour les terrasses anciennes...



La réalisation de terrasses assure la transition entre le bâti et l'espace environnant



...comme pour les ouvrages récents, la hauteur est proportionnelle à l'importance de la pente.

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (suite)

2.2.1. Une architecture de terrasses (suite)

Les constantes du site :

Pour la construction des ouvrages extérieurs comme pour ceux de l'habitation, les anciens utilisaient les matériaux trouvés sur place.

Ainsi assemblaient-ils la pierre locale pour la réalisation des murets, murs de soutènement, cheminements horizontaux (calades) ou verticaux (escaliers) assurant la liaison avec les divers niveaux du terrain naturel et la transition entre espace extérieur et espace intérieur.

Recommandations :

- Utiliser la pierre locale pour la confection des murets de soutènement : schiste, calcaire ou granit.
- Bâtir ces ouvrages en pierre sèche sans liant.

Les escaliers devront être discrets, à l'échelle des volumes de murets bâtis.

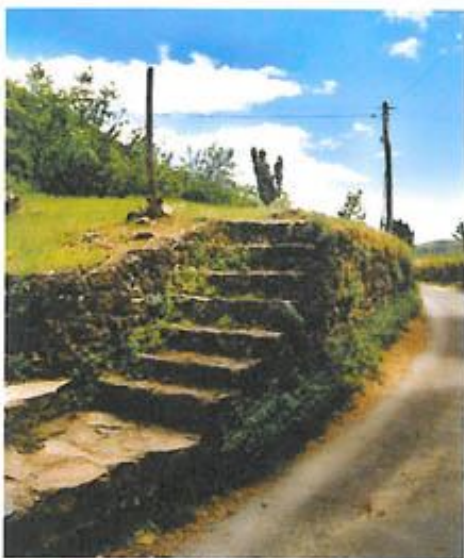
Des pierres en saillie ou des escaliers dans l'épaisseur du mur s'inscriront parfaitement dans l'identité de la vallée.



Une architecture en terrasse



Soutènement de pierre en harmonie avec la végétation



Des petits ouvrages de pierre...



...créent des cheminements aux ambiances variées

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (suite)

2.2.2. Les treilles

Les constantes du site :

La réalisation de treilles sur les terrasses correspond à une tradition locale directement liée au climat. Les plantes grimpantes constituent, sur l'armature des treilles, une résille végétale aux avantages multiples :

- agrément végétal,
- protection contre les "vues",
- protection contre les rayons solaires...

De simples branches écorcées de châtaigniers servaient autrefois de support aux treilles.

Plus récemment remplacées par des structures légères métalliques, elles contribuent à créer des ambiances variées et renforcent la qualité architecturale des ensembles bâtis.

Recommandations :

Les treilles traditionnelles existantes seront conservées. Pour concevoir toute nouvelle pergola, on s'inspirera du dessin de leur structure, réalisée en barres de fer massif (rond, carré, plat...) à l'exclusion de toute structure en béton armé, aluminium ou tube de fibrociment.

Une structure bois pourra se substituer à une structure métallique si elle participe à l'harmonie de la façade traitée.

Eléments de décoration économiques, les treilles contribuent à lier les bâtiments entre eux.

Elles permettent en outre de valoriser les constructions les plus ordinaires.



Diverses formes de treilles participent à la richesse du cadre de vie

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (suite)

2.2.3. Les usages

Les constantes du site :

Les espaces extérieurs avaient en premier lieu un rôle utilitaire.

Le four à pain, le puits ou le béal d'irrigation étaient les lieux stratégiques de la vie en commun. Les cultures (potager, vigne, oignons, arbres fruitiers, châtaigniers...) occupaient les espaces en terrasses un peu plus éloignés de l'habitation.

Aujourd'hui les activités ont évolué et, outre les cultures, les espaces extérieurs sont aussi destinés à d'autres fonctions plus récréatives.

Recommandations :

L'accueil, le repos et la détente, les repas, les échanges, la convivialité et les baignades...sont à intégrer dans l'aménagement des espaces extérieurs.

Les différentes terrasses peuvent être une réponse adaptée à ces besoins à condition qu'il y ait une recherche d'harmonie et de fonctionnalité, dès la conception des aménagements paysagers.



D'anciennes terrasses, aujourd'hui destinées à un usage principal : l'agrément



Un espace jardin très convivial



Cueillette de fruits, pelouse, aire de jeux, écoulement des eaux, ornement... autant d'usages qui trouvent naturellement leur place dans le paysage



Les jardins, même petits ou étroits, peuvent offrir confort et agrément lorsqu'ils sont bien aménagés

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (suite)

2.2.4. La végétation

Les constantes du site :

L'observation du paysage fait apparaître que lorsque les terres n'étaient pas défrichées pour les besoins de culture, les grands arbres étaient préservés autour des constructions. On recherchait ombrage, protection visuelle et ambiance sous les frondaisons.

Il est à noter que les clôtures végétales étaient absentes du paysage cévenol et notamment autour des constructions traditionnelles éparées ou isolées.

Recommandations :

Plantations et bâtiments sont à associer. La végétation existante est donc à conserver dans ses grands sujets. Débroussaillage et défrichage sont à effectuer régulièrement en référence aux mesures de lutte contre l'incendie mises en place dans le Gard. La végétation accompagne les pignons, assure une liaison naturelle avec l'environnement et joue ainsi un rôle important d'intégration des bâtiments dans le paysage.

Lorsque le terrain est nu ou peu boisé, il conviendra d'effectuer de nouvelles plantations. Les haies, qu'elles soient taillées ou non, sont proscrites. Elles reproduisent un modèle urbain qui n'a pas lieu d'être dans la vallée.



La végétation autour des bâtiments...



L'absence de végétation accentue l'impact des constructions neuves



...un élément majeur d'intégration



Les haies taillées monospécifiques : une incongruité dans le paysage cévenol

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (suite)

2.2.4. La végétation (suite)

Les constantes du site :

Chaque site dispose de micromilieus qui favorisent certaines espèces végétales. Le bon développement de celles-ci dépend en effet du substrat géologique (calcaire, schiste, granit), de l'altitude (qui décline dans la vallée de plus de 680 m à moins de 160 m), de l'exposition (ubacs ombragés, adrets ensoleillés) et du climat (température, pluviométrie).

Les plantations étaient effectuées dans une logique économique, avec une prise en compte spontanée de ces critères et ce, pour une meilleure croissance et un moindre entretien.

Le choix des végétaux, aux abords des constructions, privilégiait davantage les essences utiles (vignes, plantes médicinales...) que les essences uniquement ornementales.

Recommandations :

On veillera à préserver la végétation existante. Lorsqu'on effectuera de nouvelles plantations, le choix tiendra compte des critères suivants :

- adaptation au site (substrat, climat),
- de préférence, appartenance à la palette d'essences locales,
- valeur décorative intéressante,
- harmonie avec la végétation environnante,
- respect de l'identité du paysage.

Il conviendra d'éviter les essences standards que les pépinières reproduisent à l'infini et qui banalisent les paysages (pyracantha, laurier amande, cotoneaster, cyprès de Leyland, cyprès de l'Arizona...).



Le marronnier et le tilleul



Le micocoulier



Le cyprès



Le pin de Salzmann, le chêne vert, le châtaignier...

Des plantations en parfaite harmonie avec le paysage

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (suite)

2.2.4. La végétation (suite)

Les constantes du site :

La Vallée du Gardon de Mialet révèle, à travers sa végétation, sa double appartenance aux montagnes cévenoles et méditerranéennes.

La végétation est ici le reflet des conditions naturelles et des modifications de la couverture végétale liées à l'action de l'homme. Elle est composée d'essences spontanées (chêne vert, chêne blanc...), d'essences anciennement cultivées (châtaignier, olivier...) ou d'essences forestières (pin de Salzman).

Cet ensemble végétal est aussi présent autour des constructions pour ses qualités d'adaptation ou ses valeurs ornementales. Des essences exotiques sont apparues par la suite (palmiers, bambous...) et leur implantation a si bien réussi qu'elles font désormais partie du paysage cévenol.

Recommandations :

Les végétaux pouvant être plantés aux abords des constructions sont nombreux. Ils sont à choisir dans la palette d'essences déjà présentes sur le site mais des nouvelles espèces ne sont pas à exclure de manière systématique. La référence aux palmiers ou bambous en est un exemple significatif.

Les espèces recommandées ci-après sont à sélectionner selon le milieu (sols calcaires, schisteux, granitiques, humides, ensoleillés, ombragés...). Il s'agit d'une liste simplement indicative, qui n'a pour objet que d'orienter le choix des essences et qui ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité.



Micooudier de Virginie



Tilleul à grandes feuilles



Seringat



Hortensia



Cèdre du Liban



Murier blanc



Buddleia



Clématite

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.2. A TRAVERS LE TRAITEMENT DES ESPACES EXTERIEURS (suite)

2.2.4. La végétation (suite)

Quelques essences :

D'ARBRES

Aulne
Bambou
Cèdre du Liban
Cerisier
Châtaignier
Chêne pubescent
Chêne sessile
Chêne vert
Cyprés de Provence
Erable de Montpellier
Erable plane
Frêne oxyphylle
Hêtre
Magnolia
Marronnier
Mélèze d'Europe
Micocoulier
Mûrier blanc ou noir
Orme
Palmier
(chamaerops,
washingtonia)
Peuplier noir
Pin laracio
Pin maritime
Pin noir d'Autriche
Pin sylvestre
Platane
Poirier
Pommier
Tilleul à grandes feuilles
Tilleul à petites feuilles
Tilleul argenté

D'ARBUSTES

Althéa
Amelanchier
Baguenaudier
Bruyère arborescente
Bruyère cendrée
Buddleia
Buis
Ceanothe
Cornouiller mâle
Cornouiller sanguin
Coronille
Genêt à balai
Genêt purgatif
Genévrier commun
Hortensia
Houx
Laurier des bois
Laurier fin
Lilas
Mahonia
Noisetier
Photinia
Pivoine
Renoncule
Romarin
Rosier
Seringat
Spirée
Sureau à grappes
Viome

DE PLANTES GRIMPANTES

Chèvrefeuille
Clématite
Hortensia grimpant
Lierre
Vigne
Vigne vierge

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.3. A TRAVERS UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Sensibilisation sur l'insertion de nouvelles constructions ou l'extension de maisons existantes

Ce qui vient d'être dit dans les chapitres précédents ne signifie pas qu'il faudrait figer l'architecture et par là-même transformer la commune en musée. Cela ne veut pas dire non plus qu'il suffirait de plagier la tradition dans une sorte de réflexe censeur pour la création architecturale.

Cela implique seulement qu'il y a des enseignements à tirer de l'existant : des principes et des modèles à réinterpréter.

Une architecture moderne, si elle puise aussi ses références dans le local s'en trouve renforcée et contribue à la mise en valeur d'un site ou plus largement d'un paysage (par exemple, une toiture terrasse, même si elle n'est pas issue d'une tradition constructive locale, peut très bien s'intégrer et trouver sa cohérence au sein d'un projet si celui-ci fait preuve de sensibilité vis à vis de son contexte).

Il en va de même pour les extensions de constructions existantes : si le parti de reprendre les caractéristiques de l'existant est possible et présente des qualités, il ne faut pas banir par avance la solution de la rupture. Ce choix peut présenter autant et parfois plus, selon les cas de figures, de qualités.



architecte : E. Souto de Moura

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.3. A TRAVERS UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Sensibilisation sur l'insertion de nouvelles constructions ou l'extension de maisons existantes

Ici, l'horizontalité exacerbée de la maison lui confère son caractère et contraste avec la verticalité des quelques arbres de la parcelle. Cette opposition renforce la mise en valeur de l'habitation tout comme celle des arbres en question.



Cette configuration en long et de plain-pied accompagne le mur de clôture existant, jouant avec lui dans un face à face plein de quiétude.



Le sol de la parcelle, très plat, trouve un écho dans la toiture terrasse de la maison et dans son étirement général. De là vient l'harmonie entre le terrain et le volume bâti qu'il reçoit.



Le jeu équilibré des pleins et des vides détermine de larges ouvertures qui font entrer le paysage dans la maison, transformant les baies en tableaux qui évoluent au fil des saisons.



S. Beel architecte

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.3. A TRAVERS UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Sensibilisation sur l'insertion de nouvelles constructions ou l'extension de maisons existantes



Cette maison à ossature bois montre comment avec un matériau unique (le bois) on peut jouer sur différents modes d'utilisations, de traitements et d'essences et conférer ainsi son identité à une habitation.

Ce matériau naturel s'intègre de plus très bien au paysage (à noter que sur la photo, les abords de la maison ne sont pas encore traités).

On voit ici comment l'équilibre des volumes et leur agencement permet de régler certains besoins (protection solaire de la façade par débord du volume foncé) sans autre ajout de dispositif particulier.

Le principe du matériau unique se retrouve décliné dans les aménagements intérieurs (cloisons, plans de travail, habillages de murs, etc).

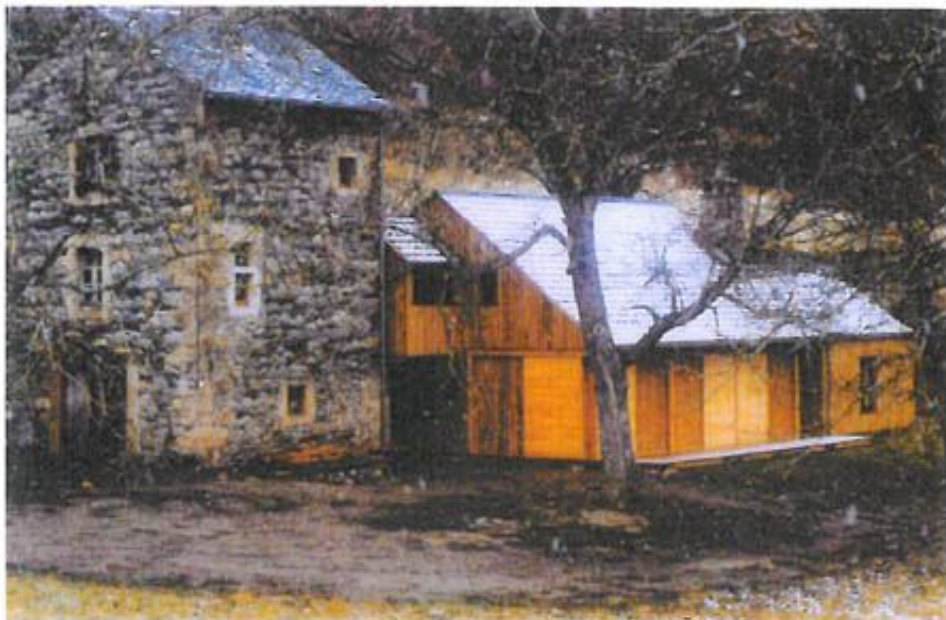


agence A.C.A.U.

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.3. A TRAVERS UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Sensibilisation sur l'insertion de nouvelles constructions ou l'extension de maisons existantes



Le contraste entre une habitation traditionnelle, d'une part, et une extension de facture moderne, d'autre part, peut donner naissance à une architecture intéressante.

Là encore, chaque partie est mise en valeur par l'autre et trouve son sens dans son contraire.

L'opposition des matériaux, de leur couleur et de leur texture, le jeu entre le lourd et le léger mettent en place un dialogue entre les formes qui font apparaître les détails de chacune des deux parties sans artifice.



maître d'oeuvre : atelier LVA

2. IDENTITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

2.3. A TRAVERS UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Sensibilisation sur l'insertion de nouvelles constructions ou l'extension de maisons existantes

Ici, un exemple d'habitation sur pilotis entièrement réalisée en ossature acier avec habillage métallique des façades.

Un matériau, quel qu'il soit, peut très bien s'adapter à l'architecture domestique si son emploi est totalement maîtrisé et si il est exploité comme élément fondateur du projet et non comme une simple ornementation.

La maison semble flotter dans la végétation, son volume simple et épuré se glisse entre les arbres sans y toucher : garantie d'une bonne intégration.

Le volume construit se pose le plus simplement et discrètement par rapport à son site : intervention minimum sur ce dernier.

Les teintes de gris sont déjà présentes dans la roche ainsi que dans les troncs des végétaux, on les retrouve dans la couleur dominante des façades.

Comme on vient de le voir, l'architecture tire sa force de la diversité des solutions mises en oeuvre.

C'est pourquoi il ne faut jamais partir chargé d'a priori et savoir se laisser surprendre (par elle).

Chaque réponse est avant tout contextuelle : un site, une situation géographique dans une région donnée, des références à l'architecture locale réinterprétées, le programme et bien sûr les désirs des futurs occupants ainsi que leur(s) mode(s) de vie sont autant de facteurs qui influent sur l'architecture et la rendent pertinente.

Ce qu'il faut, c'est ne pas se laisser emprisonner par des images stéréotypées de ce que peut être l'habitat individuel et se dire que d'autres alternatives sont possibles, même les plus inattendues.



ANNEXES

Le volet paysager du Permis de Construire

Si les constructions traditionnelles, par leurs matériaux, leurs volumes, leurs adaptations au terrain et à l'exposition s'intègrent dans le paysage, les constructions neuves répondant à de nouveaux besoins ou usages et utilisant des matériaux industriels (parpaings, enduits, tuiles, menuiseries...) sont moins identitaires des Cévennes et sont plus difficiles à intégrer au paysage de la vallée.

Rappelons que tout projet de construction, de réhabilitation, d'extension, y compris les accès, les abords, les plantations...font partie intégrante du paysage, patrimoine commun et modifient le site en le recomposant.

Aussi, depuis le 30 juin 1994, la loi "Paysage", conçue dans un souci de préservation et d'évolution harmonieuse des paysages, impose aux pétitionnaires de joindre à leur demande de permis de construire, des documents graphiques et photographiques, permettant d'apprécier et de garantir l'insertion du projet dans son environnement.

Outre un plan de situation du projet, un plan de masse, un plan des façades et un plan des niveaux, doivent être présentés dans le dossier de permis de construire quatre pièces supplémentaires : une coupe d'ensemble du terrain avec le projet, des photos du site en vision lointaine et en vision rapprochée, un document graphique d'insertion (photo-montage) et une notice explicative.

Une réflexion est à conduire lors du projet de construction ou d'extension.

Quelques questions doivent être posées :

- quel est l'environnement du terrain ?
- comment tirer partie de l'exposition, des vues, des accès, de la végétation existante ?
- de quelle manière organiser la construction pour l'adapter au relief du terrain naturel ?
- comment utiliser ces caractéristiques pour aménager les espaces extérieurs : pergolas, auvents, treilles, terrasses, jardins...?
- de quels éléments bâtis existants faut-il tenir compte : implantations, volumes, hauteurs, orientations, couleurs...?
- ne faut-il pas concevoir les aménagements extérieurs (jardin, limites, accès, plantations) en même temps que la maison ?



Si les constructions traditionnelles...



...s'intègrent au paysage...



...les constructions contemporaines...



...demandent plus de vigilance.

ANNEXES

Le volet paysager du Permis de Construire (suite)

Il s'agit, pour répondre au fondement du volet paysager, de fournir des pièces explicites permettant de juger de la pertinence du projet architectural et de l'insertion de celui-ci dans le paysage.

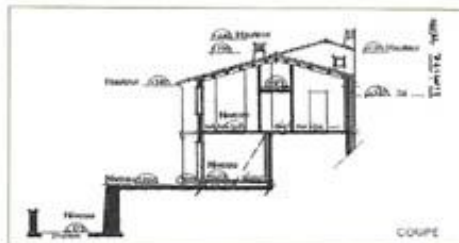
Ainsi, la coupe sur l'ensemble du terrain qui visualise les différentes hauteurs, permet de préciser la nouvelle topographie et d'apprécier la future construction du site.

Les photos lointaines permettent de visualiser le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet.

Les photos rapprochées permettent d'apprécier le relief, la présence ou non des plantations, l'occupation des parcelles voisines

Le document graphique permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement ainsi que son adaptation au terrain.

La notice explicative qui décrit le paysage existant (nature du site, topographie, espaces publics, dessertes, bâti voisin, aménagements extérieurs, plantations...) et justifie les options retenues pour le projet architectural et les espaces extérieurs, permet de révéler la réflexion conduite sur le projet.



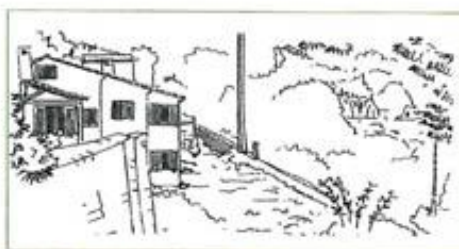
Coupe



Vue de loin



Vue de près



Document graphique d'insertion

ANNEXES

Adresses utiles :

MAIRIE DE MIALET Village - 30140 Mialet	04 66 85 02 97
D.D.E.- Service Instructeur : Subdivision de l'Equipement d'Anduze 34 Avenue Rollin 30140 ANDUZE	04 66 61 81 78
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.) 2 Rue Pradier 30000 Nîmes	04 66 29 50 18
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (C.A.U.E. du Gard) 11 place du 8 mai 45 - 30000 Nîmes	04 66 36 10 60
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) 9 rue Bernard Aton - 30000 NIMES	04 66 63 61 20
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) 6 rue du Mail - 30000 NIMES	04 66 76 80 00
Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) Cité Administrationve - 8 rue Weber - 30907 NIMES Cédex	04 66 62 62 00
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 7 rue Nationale - 30000 NIMES	04 66 21 22 23
Chambre d'Agriculture 1120 route de Saint Gilles - 30000 NIMES	04 66 04 50 60
Chambre de Métiers 904 avenue du Maréchal Juin - 30900 NIMES	04 66 62 80 55
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises (CAPEB) 85 avenue des Français libres - 30900 NIMES	04 66 28 87 87
Agence Environnement et Maîtrise de l'Energie (ADEME) Le Parthena Bât. 2205 Rue Acropole - 34000 MONTPELLIER	04 67 64 30 66

ANNEXES

Documentation CAUE :

Elle est consultable sur place, sur rendez-vous (votre interlocuteur : Thierry BAUMET)

Quelques "guides" utiles sont fournis gratuitement sur simple demande :

- Le dossier de permis de construire - Petit guide illustré pour une maison individuelle.

- Vous souhaitez construire ou restaurer votre maison :

- n° 1 Les démarches préalables

- n° 2 Du programme au projet

- n° 3 Permis de construire ou déclaration de travaux.

ANNEXES

Petit lexique :

ABERGEMENT : remontée d'étanchéité entre les berges de deux éléments de construction.

ADRET : versant d'une vallée exposé au soleil et opposé à l'ubac.

ALIGNEMENT : tracé de voirie pour délimiter la propriété en bordure de rue.

ALLEGE : petit mur d'appui sous la baie d'une fenêtre.

APPUI : couronnement au-dessus d'une allège sous croisée ou garde-corps sur lequel on peut s'appuyer.

ARC : courbe que décrit une voûte ou un linteau.

ARCHITECTONIQUE : qui appartient à l'architecture, qui respecte les règles de l'architecture.

AUVENT : petit toit en saillie servant à protéger de la pluie, abri placé en haut d'un mur pour protéger du vent.

AXIALITE : de ce qui est dans l'axe.

BAIE : ouverture dans un mur.

BANDEAU : bande horizontale mince en saillie.

BEAL : petit canal de captage d'eau sur les rivières ou ruisseaux.

CALADE : localement, désigne une surface de circulation dont le revêtement est constitué de pavés bruts de pierre, souvent posés sur champ.

CHAÎNE D'ANGLE : pierres taillées posées en angle avec un dépassement alterné pour offrir une prise dans chaque mur.

CHEVRON : pièce de bois d'une section moyenne 6 x 7 cm essentiellement utilisée pour supporter la couverture sur une charpente et s'appuyant sur le faitage, les pannes et la sablière.

CLAVEAU : pierre appareillée qui entre dans la construction d'un arc, d'une voûte, etc...

COMBLE : ensemble constitué par la couverture et la charpente d'un édifice, y compris l'espace intérieur.

CORBEAU : pierre, pièce de bois ou de métal en saillie sur le parement d'un mur, pour supporter une poutre ou toute autre charge.

CORNICHE : moulure en surplomb couronnant un élément d'architecture.

COURONNEMENT : partie supérieure d'un édifice.

ANNEXES

Petit lexique (suite) :

COURSIVE : passage en longueur.

CROISEE : ouvrage de menuiserie servant à clore une fenêtre.

DEBORD : dépassement.

DEVANTURE : partie d'un magasin ou d'une boutique où les articles sont exposés à la vue des passants, soit derrière une vitre, soit à l'extérieur.

D.T.U. : Documents Techniques Unifiés. Ils rassemblent les règles de bonne construction.

DRAPEAU (EN) : tenu d'un seul côté comme un drapeau.

EMBRASURE : espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie.

EMPÂTER : dans le cadre d'une application d'enduit, rendre plus épais.

ENCADREMENT : moulure ou suite de motifs entourant une baie ou un panneau.

ENCORBELLEMENT : construction établie en surplomb sur le nu d'un mur et supportée par des consoles ou des corbeaux.

ENDUIT : mince couche de mortier appliquée sur les parements d'un ouvrage.

EXTRA-MUROS : "hors les murs" hors de la ville, à l'extérieur.

FAÎTAGE : arête supérieure d'une toiture.

GENOISE : frise composée de tuiles rondes superposées servant à éloigner les eaux de pluie de la façade.

HUISSERIE : partie fixe en bois ou en métal formant les pieds-droits, le linteau ou l'appui d'une porte, d'une fenêtre dans la construction (appelée aussi dormant).

IMPLANTATION : disposition du bâti en rapport avec le terrain ou le site.

IMPOSTE : partie fixe ou mobile, vitrée ou non, occupant le haut d'une baie au-dessus du ou des battants la constituant.

LINEAIREMENT : qualité de ce qui est disposé de façon linéaire, en suivant une ligne.

LINTEAU : traverse horizontale établie au-dessus d'une baie et reportant sur les points d'appui latéraux la charge des parties supérieures.

MAÎTRE D'OUVRAGE : propriétaire de l'ouvrage.

MARQUISE : auvent en charpente de fer et vitré, placé au-dessus d'une porte d'entrée, d'un perron etc...

ANNEXES

Petit lexique (suite) :

MODENATURE : effet obtenu par le choix des profils et proportions des moulures ornant un bâtiment.

MONOLITHE : adjectif utilisé pour qualifier une pierre taillée dans un seul bloc, pour constituer le linteau d'une baie.

MOULURE : ornement allongé, en relief ou en creux.

NEZ DE DALLE : partie saillante d'une dalle.

ORDONNANCEMENT : organisation, agencement méthodique et harmonieux.

OUVRANT A LA FRANÇAISE : battant de fenêtre pivotant verticalement sur un de ses côtés avec un point de fermeture central sur le côté opposé.

PANNE : pièce de charpente qui, placée horizontalement sur les arbalétriers d'un comble, en supporte les chevrons.

PERGOLA : sorte de tonnelle comportant des poteaux ou colonnes et des poutrelles à claire-voie formant toiture.

PERIPHERIE : en bordure d'un village, d'un site ou d'un lieu.

PIED-DROIT : partie du jambage d'une porte, d'une fenêtre.

PIGNON : face latérale de bâtiment terminée en triangle pour supporter les versants de la toiture.

PILIER : colonne verticale sur lequel repose une partie de construction.

PIQUETER : action de démolir un enduit à l'aide d'un outil à une pointe dénommé "pique".

PLAIN-PIED : au même niveau que le terrain.

PLATE-BANDE : partie supérieure d'une baie non cintrée, formée de pierres assemblées en claveaux faisant office de linteau.

PLU : Plan Local d'Urbanisme **PORTE-A-FAUX** : partie d'un ouvrage, d'une construction qui n'est pas directement soutenue par un appui.

P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols.

PRESSION URBAINE : conséquence de fortes demandes en logements et en terrains à construire par rapport à l'offre existante.

ANNEXES

Petit lexique (suite) :

REGLES DE L'ART : ensemble de prescriptions techniques dont l'application doit aboutir à une construction sans défaut.

R.N.U. : Règlement National d'Urbanisme.

R+1 ou R+2 etc... : rez-de-chaussée plus 1 ou 2 étages etc...

SABLIÈRE : pièce de bois, posée horizontalement, destinée à recevoir l'extrémité inférieure des chevrons dans un pan de toiture.

SERICICOLE : (activité séricicole) en liaison avec le travail de la soie.

SERICICULTURE : élevage des vers à soie.

SOLIN : couvre-joint assurant l'étanchéité entre deux parties de construction dont l'une est horizontale ou oblique et l'autre verticale.

SOUCHE : ouvrage de maçonnerie renfermant un ou plusieurs conduits de cheminée et s'élevant au-dessus du toit.

TOITURE-TERRASSE : toiture horizontale ou à pente presque nulle.

TRAVERSIER : appelé également "faîsse" ou "bancel", désigne une terrasse aménagée par l'homme et constituée d'une surface horizontale de terre soutenue par des murets de pierre sèche.

TREILLE : assemblage de bois ou de métal à large maille servant de support pour végétaux grimpants.

UBAC : versant montagneux exposé au Nord et, de ce fait, à l'ombre, pendant une grande partie de la journée et de l'année.

VERANDA : ouvrage léger et généralement vitré venant clore un espace extérieur et faisant "tampon" avec l'espace intérieur.